

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77107

Objet

BÂTIMENTS COMMUNAUX.
Équipement scolaire
Ecole du 1er degré.
Remise en état de
peintures.

Marché S.A. OCEANIC

DATE DE CONVOCATION

21 août 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 août 1977

Nombre de conseillers
en exercice

27

Nombre de présents

21

Nombre de votants

25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le ~~vingt six août~~ 21 août 1977 à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M TÉTARD,

Etaient présents : MM. MM.TÉTARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHÉ
MM. LIS, LACHAUD, BOUCHET, PAPEAU, VIAUD, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON,
FABER, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET,
MM. PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS
MAURELLET par M. PELLETIER
BOUTET " M. DUFOUR
Absents : MM. NAULIN " M. LACHAUD
GUICHAOUA, BOISARD

M POUGET a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La réalisation du programme de remise en état de peintures
intérieures et extérieures s'avère indispensable afin de sauvegarder
l'état et l'aspect de certains bâtiments communaux désignés ci-après :

Groupe scolaire "FAUPIGNE"
Groupe scolaire "MAINE-GEOFFROY"

Après consultation préalable auprès d'entreprises royannaises
sur la base d'une série de prix dressée par les Services Techniques,
la Société OCEANIC, Zone Commerciale à Royan, a accepté de réaliser
les travaux précités aux meilleures conditions acceptables par la
Ville, comme en témoignent les résultats de ladite consultation :

- Entreprise BITARD, 129 Avenue de Pontailiac, n'a pas répondu
- Entreprise DELAGE, 60 Avenue de Pontailiac, n'a pas répondu
- Entreprise FRADIN, 16 Rue Paul Doumer, n'a pas répondu
- Entreprise LAVERGNE, 9 Chemin de la Garenne, n'a pas répondu
- Entreprise NAULIN Frères, 26 Rue Pelletan, n'a pas répondu
- Entreprise OCEANIC, Zone Commerciale, rabais 25%.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée
Municipale de conclure un marché négocié avec la Société OCEANIC,
Zone Commerciale à ROYAN.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 308.

Vu le projet de marché négocié susceptible d'intervenir entre la Ville et la Société OCEANIC,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Travaux réunie le 17 AOUT 1977,

Considérant la nécessité et l'urgence de procéder à la réalisation des travaux précités,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure un marché négocié avec la Société OCEANIC, Zone Commerciale à ROYAN, pour l'exécution de travaux de peintures extérieures et intérieures des Groupes Scolaires "FAUPIGNE" et "MAINE-GEOFFROY" le montant du marché étant estimé à CINQUANTE CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOUZE Francs DIX Centimes (55.272,10 Frs) hors taxes, soit SOIXANTE CINQ MILLE FRANCS (65.000,00 Frs) toutes taxes comprises.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 903, Article 232,11 sous la rubrique "Equipements scolaires et culturels - Travaux de peinture aux Ecoles du premier degré" du BUDGET Primitif pour l'exercice 1977.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

Le 9 SEPT. 1977.

Le Sous-Préfet
Pr le Sous-Préfet de Rochefort

et notifié par
Le Sous-Préfet de St-Jean-d'Angély

J.-D. LEVOUX